

COTISATIONS

BAREME 2025

MEMBRES CORRESPONDANTS

HT	TVA	TTC
€	20,00%	€

Organisations interprofessionnelles publicité, fédérations, associations, conseils, cabinets d'avocats & Prestataires techniques "programmatique et Data" :

Chiffre d'Affaires							Nombre maximal de projets
jusqu'à	Minimum		HT	TVA	TTC	MC	
749 999 €	Minimum	905	181,00	1 086,00	MC1	50
750 000 à 1 499 999 €	Moyenne	2 165	433,00	2 598,00	MC2	180
à partir de 1 500 000 €	Maximum	3 670	734,00	4 404,00	MC3	230

Prestataires techniques agissant en tant que délégataire d'un membre actif : Livraison dématérialisée/ Hub services "bandes antennes"/Editeur de solution Publicité TV-VOD et

Tranche unique	5 139	1 027,80	6 166,80	MC4*	2 000
----------------------	--------------	----------	----------	------	-------

Cotisations groupées consultez l'ARPP

* suite à la décision du Conseil d'Administration de l'ARPP, les **cabinets d'avocats** relèvent systématiquement de la catégorie MC4, quel que soit le montant de leurs revenus.

Projets supplémentaires reportables/an par tranche de 50 : **930,00 € HT**

Un projet est caractérisé par l'existence d'une version, d'un format, d'une durée...

Ex. : 1 script de 30 secondes et 1 script de 20 sec. sont décomptés comme 2 projets.